

SOMMAIRE.

NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE. UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ LABELLE. ECHOS DU JOUR. LE CLERGÉ ET LA COLONISATION. SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE. CA ET LA. COURRIER DE HULL. A TRAVERS OTTAWA. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS. FÉLÉTON.—Le Gouffier: Haul de Navary.

NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE.

Il a paru récemment dans la Minerve un article intitulé: "Notre système judiciaire," que nous croyons devoir reproduire à cause des observations judicieuses qu'il renferme. Cette question intéressant un grand nombre de nos lecteurs, nous pensons leur être utile en secondant les efforts de ceux qui veulent faire cesser un état de choses que tout le monde s'accorde à blâmer.

Les habitants de la province de Québec sont, pour la plupart, d'origine normande, et ont conservé plus ou moins les mœurs et le caractère de leurs ancêtres. "Je suis Auvergnat, mais honnête," disait quelquefois un à un qui demandait de quel pays il était. Nous, Canadiens français, nous pourrions aussi dire: "Nous sommes Normands, honnêtes sans doute, mais friands de blé."

Ainsi donc, beaucoup d'habitants de notre bonne province, à la moindre altercation, au plus petit désagrément, à propos de règlement de compte, se provoquent en duel judiciaire. Une fois ce duel commencé, on s'enchaîne, et bien souvent l'une ou l'autre des parties litigieuses finit par se ruiner, et ruiner sa famille. C'est d'exemples de ce genre ne pourrions nous pas citer?

L'article que nous reproduisons a pour but de remédier à de graves suites de plaintes, entre autres: l'engorgement d'affaires judiciaires dans les grands centres de Montréal et de Québec, et, par conséquent, les longs retards encourus par les plaideurs avant d'obtenir un jugement final; les dépenses énormes qu'éprouvent les parties intéressées par la multiplicité des appels, qui devront être nécessairement diminués de plus de moitié, en adoptant les changements proposés par le nouveau système judiciaire, et enfin la célérité avec laquelle toutes les affaires litigieuses pourront être expédiées.

N'y aurait-il que ces considérations pour militer en faveur du nouveau système, elles seraient déjà plus que suffisantes pour le faire adopter; mais en parcourant l'article cité, tout homme ayant quelque expérience professionnelle ne pourra s'empêcher de seconder les efforts patriotiques que l'on fait pour améliorer un état de choses, dont on se plaint déjà depuis plusieurs années, et pour faire disparaître une plaie sociale que l'on a laissé s'envenimer depuis trop longtemps. Qui non proficit, deficit.

UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ LABELLE

Nous croyons devoir reproduire la plus grande partie d'une lettre que nous écrivait dernièrement M. l'abbé Labelle, en réponse à quelques questions que nous lui posions au sujet de ses plans de colonisation. On aura ainsi une nouvelle preuve des idées larges et généreuses de cet homme remarquable qui sait si dignement servir la cause de la religion et de la patrie:

Cher Monsieur, En réponse à vos questions, je crois devoir vous dire que les rivières Goulogne et Noire, dans la partie supérieure du comté de Pontiac, possèdent d'excellentes terres arables, et qu'on pourrait y atteindre en commençant un chemin au canton Dorion qui l'on passerait jusqu'à cette région excellent de bonnes terres. Le point d'appui de cette colonisation serait Hull et Ottawa. C'est ce que vous pourriez faire par une société de colonisation et avec l'aide du gouvernement local. Par là, toutes nos rivières de la vallée de l'Ottawa deviendraient des terres puissantes de colonisation, car le colon aime à s'établir près d'une rivière et de là il rayonne facilement de chaque côté.

J'ai pris pour ma tâche la colonisation du territoire immense des Malawau jusqu'à Notre-Dame du Desert. Pour le présent, je fais marcher 30 lieues de front, dans l'intérieur des Laurentides. Avant deux ou trois ans, toute la Rouge sera colonisée, et un grand chemin partira de la chute aux Iroquois où je fais construire une chapelle, passera à la tête de la Nation, traversera le lac de la Pointe de la Komiak et aboutira à Notre-Dame du Desert. Ce projet si Dieu me prête vie, favorisera l'établissement d'au moins 60 paroisses. Déjà, j'ai dix-sept cantons sur le métier qui progressent à merveille.

Le diocèse des Trois-Rivières devra s'occuper de la colonisation de Saint-Maurice. Le chemin de fer des Pies et un bateau à vapeur le favoriseront grandement dans ce projet. Par là on mettra une barrière à l'émigration de nos gens vers les villes d'elles que Montréal, Ottawa, Trois-Rivières verraient un accroissement considérable dans leur commerce du nord.

Toutes ces par-jesses alimentent le commerce du chemin de fer du nord et c'est alors que l'on sera étonné des ressources et de la vitalité de notre Nord. Reliez tous ces intérêts à ceux d'Ontario par un pont en fer en face de votre ville, par le Pacifique et le chemin de fer de Toronto à Ottawa, et jugez de l'ère de prospérité qui s'ouvre pour votre

capital qui sera le cœur où devront se réunir tous les intérêts. Devons-nous être surpris qu'un jour qui n'est pas éloigné, Ottawa prenne sa place parmi les métropoles? Vous voyez que, dans ce plan, Ottawa n'est pas destinée à prendre une petite part.

Notre journal est donc créé pour favoriser tous ces intérêts, les lier ensemble et en faire le fondement de notre prospérité future. Je vous félicite de tout cœur. Ce sera une brillante auréole de gloire que vous ferez briller sur le front de notre capitale. Nous avons pour garantie de votre succès, le talent, le travail et les épaulettes gagnées à la pointe de l'épée.

Nous croyons devoir ajouter qu'il est depuis longtemps question de la formation à Ottawa d'une société qui se chargerait de former une colonie dans le comté d'Ottawa ou celui de Pontiac. Une pareille société trouverait facilement de généreux patrons et plusieurs centaines de membres ici et à Hull. La colonisation de l'Ottawa doit être, d'ici à longtemps, l'objet principal de nos préoccupations. Coloniser nos terres incultes: voilà la politique la plus sage et la plus patriotique que l'on puisse adopter.

ECHOS DU JOUR

La date de l'ouverture du parlement fédéral sera fixée tout prochainement.

Le nombre des enfants d'origine canadienne-française qui fréquentent les écoles de Worcester, Massachusetts, est de six ou sept cents.

La situation s'aggrave chaque jour dans l'Afghanistan. On redoute un massacre général et les commandants anglais demandent des renforts.

Son Excellence le gouverneur-général a intimé son intention de présenter une médaille d'argent aux concours, aux élèves du Couvent de la Congrégation, rue Gloucester.

On croit que la liquidation de la banque Ville-Marie rapportera aux actionnaires de \$58 à \$60 par action payée de \$100. Les actionnaires ont voté des remerciements et \$1,000 aux membres du comité d'investigation.

Les bureaux du département des travaux publics sont séparés de ceux du département des chemins de fer. Les premiers sont installés dans l'aile nord et les seconds dans l'aile sud du bloc ouest.

Les commissaires du havre de Toronto s'étaient sagement adjugé une allocation de \$4 chacun par séance, il y a quelque temps. Mais ils viennent de découvrir qu'ils n'ont aucun droit à ces deniers. L'affaire doit être portée devant la cour de chancellerie.

Il y a en Espagne 92 ducs, 865 marquis, 682 comtes, 92 vicomtes et 98 barons. Le nombre de nobles dans la Grande Bretagne portant les titres de ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons est d'environ 900, dont 400 occupent des sièges dans la chambre des Lords.

Aux dernières nouvelles, les MM. suivants étaient élus à Manitoba: MM. Thomas Scott, Brown, ministre des travaux publics, Hay, Nash, Lapsset, McMicken, Greenway, Wines, Larivière, Ross, Breland, Aikins, Laughlin, Smith, Drummond, Kitson, Taillefer et Goulet.

Les nouvelles reçues de Lima annoncent qu'un combat important a eu lieu à un endroit nommé San Francisco. Le 18 novembre, l'armée réunie des Péruviens et des Boliviens sous le commandement de Buéda, attaqua l'armée d'invasion chilienne qui était retranchée dans une forte position. Les alliés ont été repoussés avec une perte de 3,000 hommes.

La province de Manitoba, qui a importé au dernier des Etats-Unis des denrées pour une somme de \$41,983, a diminué de \$11,000 ce chiffre, cette année. Ces chiffres corroborent ce que nous disons hier au sujet de la diminution des importations américaines. Ce qui est vrai pour Manitoba l'est aussi pour les autres provinces.

Le Rév. M. Lévesque, suplicien, prêché actuellement la retraite préparatoire à la fête de Noël à Montréal. Il a prêché, il y a quelque temps, une retraite à Québec, où nous avons eu occasion de l'entendre une couple de fois. M. Lévesque est un prédicateur fort éloquent, nourri de l'écriture Sainte et de l'enseignement des Pères de l'Eglise; il fait honneur à la chaire canadienne.

Les sociétés Saint-Jean-Baptiste d'India Orchard, Mass., et de Nashua, N. H., ont décidé d'assister à la démonstration du 24 juin prochain à Québec, et il vient de se fonder à

Thompsonville, Conn., une association nationale dans le même but, sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste. On croit que plus de cinquante sociétés Saint-Jean-Baptiste des Etats-Unis seront représentées à la grande démonstration de Québec, l'an prochain.

La semaine dernière, nos compatriotes de Manchester, New-Hampshire, ont tenu un bazar pour subvenir aux frais de voyage de la société Saint-Jean-Baptiste, qui doit participer à la grande fête nationale l'été prochain. Le montant des recettes s'est élevé à \$700. Nous sommes heureux de voir que leur générosité rivalise avec leur patriotisme.

M. le professeur Grady qui a fait une étude spéciale des méthodes pour guérir le bégaiement et tous les embarras de la prononciation, est actuellement en cette ville. M. Grady a opéré des cures nombreuses dans plusieurs autres villes du Canada et il garantit le succès dans tous les cas. Les personnes infligées de cette infirmité feront bien de profiter de sa présence parmi nous.

Les journaux de Québec annoncent que le gouvernement local a décidé de ne donner aucune position dans les départements publics, à moins que le candidat n'ait, au préalable, subi avec succès un examen devant le bureau du service civil ainsi que le veut la loi. En conséquence, ceux qui ont des demandes à faire pour des positions dans le service civil feront bien de commencer par passer leur examen avant de déranger les ministres.

Il existe encore des descendants de Christophe Colomb. L'un d'eux a assisté au mariage du roi d'Espagne; c'est don Diegue Colomb, gentilhomme de la chambre royale. Les autres sont don Ferdinand Colomb, député de Porto-Rico, et Christophe Colomb de la Cerda, marquis de la Jamaïque, amiral et gouverneur des Indes. Tous trois appartenant à la ligne collatérale, car la descendance masculine directe du grand navigateur est complètement éteinte.

A une assemblée des électeurs du comté de Beauharnois, tenue à Valleyfield, des résolutions ont été adoptées approuvant le gouvernement d'avoir établi le système protecteur comme étant de nature à développer nos industries, puis félicitant M. Bergeron, le député du comté, d'avoir appuyé ce même système et d'avoir travaillé énergiquement à faire réussir le projet de construire un pont au Côteau, sur le fleuve Saint-Laurent.

Le Monde dit que le président des Etats-Unis a été sondé sur l'accueil qui serait fait aux Jésuites dans le cas où ils seraient expulsés de France. Il a écrit au R. P. Beck, général de l'Ordre, que tous les Pères seraient reçus à bras ouverts. Le président a ajouté qu'il a su apprécier tout le bien que les Jésuites font dans les Etats-Unis pour l'instruction du peuple et la réforme des mœurs, et qu'il serait très heureux de posséder un très grand nombre de ces religieux. Cela prouve une fois de plus que les Américains sont des gens pratiques.

L'Abeille dit que samedi, 3 janvier 1880, sera un jour de fête pour toute la ville de Québec et le diocèse tout entier. Ce sera le cinquantième anniversaire de la consécration sacerdotale de Mgr Cazeau. Nous croyons savoir que, ce jour-là, il y aura grande fête au couvent du Bon-Pasteur, œuvre de prédilection de l'illustre prélat. Pour tout le clergé, la démonstration aurait lieu le huit, le jeudi suivant. On croit que la plupart des évêques de la province se rendront à Québec en cette circonstance, ainsi qu'un très-grand nombre de prêtres. Depuis cinquante-quatre ans, Mgr Cazeau a consacré tout son temps au service du diocèse de Québec. Il est entré à l'évêché quelques mois avant la mort de Mgr Plessis.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe nous apprend que la fromagerie de la paroisse de Sainte-Rosalie, sous la direction intelligente de M. Michel Desautels, a obtenu, cette année, un succès magnifique. Les cultivateurs de l'arrondissement se sont parfaitement entendus et ont donné tout l'encouragement possible à la fabrique. On a remarqué aussi avec satisfaction qu'il y avait amélioration dans le rendement du lait et qu'avec un nombre égal de vaches, la quantité du lait était plus considérable. Il a été fabriqué, durant la saison dernière, 170,956 livres de fromage, donnant aux cultivateurs intéressés la somme de \$9,971.55. C'est un beau succès.

La vente du chemin de fer dit Nord au gouvernement fédéral n'est pas précisément un article du programme du gouvernement de Québec. Dans son discours à Lévis, M. Chapleau n'a pas dit, par exemple, qu'il tenait absolument à ce que le gouvernement fédéral s'emparât du chemin de fer dit Nord. Il a simplement exprimé l'opinion que ce chemin de fer étant destiné à devenir, dans un avenir rapproché, un chaînon du Pacifique — entreprise qui intéresse toute la confédération — le gouvernement fédéral se souviendrait des sacrifices que la province s'était imposés pour mener à bonne fin cette grande entreprise, et la dédommagerait de ce qu'elle a fait dans l'intérêt du pays tout entier.

NOTRE SYSTÈME JUDICIAIRE.

(Communiqué à la Minerve.)

Le but que je me propose en livrant à la presse le projet ci-dessous est d'éveiller l'opinion publique sur l'importance des changements à opérer dans la constitution de nos Cours Civiles, changements reconnus nécessaires, mais que personne n'a encore voulu suggérer. Un autre but encore plus important, à mon point de vue, est celui de servir l'intérêt public, comme je le démontrerais plus loin.

Les principales objections au présent système judiciaire, et auxquelles je me propose de remédier, sont les suivantes, savoir: 1. Une trop grande accumulation d'affaires légales dans les districts de Montréal et de Québec, surtout devant la Cour de Révision; 2. Les plaintes répétées des juges de ces deux grands centres, à raison de la trop grande somme d'ouvrage qu'on leur impose;

3. L'incommodité et les frais énormes imposés aux plaideurs des districts ruraux qui ont à inscrire leurs causes en Révision, et en bien des cas les résultats peu satisfaisants qu'ils éprouvent en ayant leurs causes plaidées et conduites devant la Cour de Révision par des avocats qui n'en connaissent pas tous les détails, et qui le plus souvent ne se donnent pas le trouble de les étudier avec les mêmes soins que l'avocat du dossier;

4. Le manque d'uniformité dans la pratique et la jurisprudence, conséquence nécessaire de l'isolement où se trouvent les juges des districts ruraux qui ont la décision exclusive d'un grand nombre de questions soulevées dans leur Cour respective;

5. L'obscurité dans laquelle on veut reléguer le Barreau de la campagne, au lieu de donner plus d'éclat au Barreau des grands centres.

Les changements par lesquels je voudrais remédier à ces objections sont: DANS LA CONSTITUTION DE NOS COURS. En établissant des Cours de Comté, au nombre de vingt, lesquelles Cours seraient présidées et conduites par un juge de comté résidant dans le district. (Dans la province de Québec, il y a vingt districts judiciaires: je crois que pour ces vingt districts judiciaires, quinze juges de comté seraient nécessaires, et dans lesquelles certains districts qui sont beaucoup plus petits que les autres).

En statuant que les Cours Supérieures pour les causes au montant de \$200 (deux cents piastres) et au-dessus, de \$200 (deux cents piastres) et au-dessus seraient tenues dans chaque district, disons quatre fois par année, et présidées par trois juges de la Cour Supérieure, dont l'un des trois serait le juge résidant du district.

DANS LA PROCÉDURE. En amendant le Code de la Procédure Civile de manière à ce qu'il renferme ce qui suit: 1. Les causes pour le montant de \$100 (cent piastres) et au-dessus, de la Cour de comté, seront sujettes à révision sur simple inscription devant la Cour Supérieure du district en terme, et présidées comme susdit. La décision de telles causes devant être finale.

2. Dans les causes de la Cour Supérieure, dans lesquelles une enquête est nécessaire, et dans lesquelles aucune défense en droit n'est produite, ces causes seront inscrites pour enquête — chaque jour juridique étant un jour d'enquête — et l'enquête sera présidée par le juge de district, et, en son absence, par le juge du comté.

3. Les causes de la Cour Supérieure dans lesquelles il n'y a pas de défense en droit de produit, seront inscrites pour audition finale au mérite devant la Cour en terme, présidée comme susdit.

4. Dans les causes de la Cour Supérieure où une défense en droit est produite, la partie qui réplique aura l'option, dans les huit jours après la contestation lue, d'inscrire soit pour audition en droit seulement, devant la Cour en terme, soit pour enquête, réservant l'audition en droit pour l'audition finale au mérite en même temps, pour laquelle audition en droit et finale au mérite en même temps une inscription spéciale devra être faite après enquête; et après le délai des huit jours expirés, l'une des parties aura la même droit d'inscrire de la manière susdite que la partie répliquante. (L'opt on donnée en premier lieu à la partie répliquante est dans le but d'empêcher tout délai inutile de la part de la partie produisant une telle défense, si la partie répliquante exerce la diligence voulue.)

5. En matière d'Habeas Corpus ou en toute matière où la présence d'un juge est requise, que le mot "juge" signifie le juge du district, ou, en son absence du district, le juge de comté.

6. La Cour de Révision de Montréal et de Québec, quant aux causes des districts ruraux, sera abolie, et la Cour Supérieure des districts ruraux

aura les mêmes pouvoirs que la Cour de Révision de Montréal et de Québec. Voilà à peu près les principaux changements que je suggère, et l'avantage de ces changements doit paraître évident à tout avocat qui a quelque expérience de la pratique professionnelle dans nos districts ruraux. Parmi les principaux avantages occasionnés par ces changements, seraient ceux-ci: 1. Les Cours de Montréal et de Québec se trouveraient déchargées d'une foule de causes leur venant des districts ruraux.

2. Il existerait une plus grande uniformité dans la pratique dans tous les districts, résultant de la rotation des juges à décider ensemble les mêmes questions dans les différents districts. Pour se convaincre aujourd'hui du manque d'uniformité dans la pratique et dans la jurisprudence locale, il suffit de référer le lecteur aux rapports des tribunaux qui traitent on est souvent tenté de croire que chaque district est soumis à une procédure toute différente de celle de tout le province.

3. De grandes économies seraient faites par les plaideurs qui sont actuellement obligés d'envoyer à grands frais les avocats à Montréal ou à Québec pour plaider leurs causes en Révision, et le plus souvent leurs avocats sont obligés d'y aller plusieurs fois avant de pouvoir être entendus; ou, si les parties litigantes se font représenter par d'autres avocats, elles épargneraient les honoraires qu'elles leur donnent.

4. Les avocats du dossier qui ont eu occasion d'étudier leurs causes dans les plus petits détails, seraient ainsi ceux qui auraient l'avantage de les plaider en Révision.

5. Les parties litigieuses auraient l'avantage d'avoir une audition devant trois juges, et dans presque tous les cas une décision finale, dans le district où l'action a été intentée. Je dis: décision finale; car il n'y a aucun doute que le nombre d'appels serait beaucoup moindre, surtout lorsque la décision d'une cause aura été rendue à l'unanimité par les trois juges siégeant.

6. Le barreau local aurait une importance et un prestige additionnels, et compterait bientôt en son sein un plus grand nombre de célébrités professionnelles. 7. Il y aura une plus grande similitude entre notre système judiciaire et celui des autres provinces de la puissance.

Plusieurs autres remarques pourraient être faites en faveur du présent projet que je soumets à l'appréciation des membres du Barreau en particulier et du public en général; mais je mets à part les autres commentaires, si toutefois on soulevait quelques objections sérieuses aux changements que je suggère humblement.

LE CLERGÉ ET LA COLONISATION.

Les RR. PP. Jésuites ont formé et sont au moment d'exécuter, dit-on, un projet aussi généreux que patriotique, en se préparant à ouvrir des défrichements dans les solitudes du nord de la rivière Ottawa, avoisinant la limite des terres déjà défrichées. Leur but, on le conçoit, est de poursuivre l'œuvre de la colonisation déjà si bien commencée dans cette partie du territoire des grands centres. Le champ d'exploitation est avantageusement situé, comme centre d'un terroir fertile et des mieux adaptés au labour agricole. Les bons religieux doivent y établir une société de colonisation, dont ils seront eux-mêmes les directeurs, et devant comprendre dans la sphère de son action les paroisses riveraines de l'Ottawa et de la Gatineau. Une école d'agriculture, fondée par leurs soins, prêtera son concours puissant à l'entreprise.

C'est là une idée éminemment patriotique et à laquelle le public applaudira. Nous sommes habitués de longue date à voir les membres du clergé catholique prendre l'initiative de ces grands travaux dans ce pays où tout a été créé et formé par l'influence religieuse, qu'ils y ont primitivement apportée. Mais de toutes les conceptions qui signalent à la reconnaissance du Canada ces hommes, la plus généreuse, et la plus hardie peut-être, est celle dont nous venons en ce moment rendre compte à nos lecteurs. Elle nous reporte à la période des grandes missions des RR. PP. Jésuites, des RR. PP. Recollets et de Messieurs de la maison de Saint-Sulpice, leurs dignes coopérateurs.

Franchement, ce qu'a fait jadis notre clergé, lui seul est encore capable de l'accomplir aujourd'hui, et lorsque nous le voyons reprendre de nos jours la tâche commencée autrefois, nous avons la confiance qu'elle réussira mieux encore que cela n'aurait si l'initiative en était exclusivement abandonnée au gouvernement et aux associations particulières.

En voyant ce qu'un prêtre, le courageux curé de Saint-Jérôme, a trouvé moyen d'accomplir, seul, presque sans secours ni argent, on doit reconnaître qu'ils possèdent des éléments de succès dont nous manquons. Pendant le cours de la dernière année, M. le curé Labelle a fait plus, à lui seul, que tous les agents de la colonisation réunis.

C'est lui qui aurait eu la pensée de s'adresser aux Jésuites, afin d'obtenir leur concours pour le grand œuvre qu'il poursuit. Il ne pouvait être mieux inspiré. Les Jésuites ont toujours été dévoués à la cause nationale. Les traditions d'il y a deux siècles se sont conservées intactes chez les successeurs des apôtres d'autrefois. Le rôle de pionniers du Canada leur convient encore comme jadis.

A. GÉLINAS.

—Les Canadiens de Rochester, New-Hampshire, E. U., à peine 150 en tout, ont formé le projet d'établir une école française catholique pour leurs enfants.

Grands avantages.

Je n'ai pas l'habitude d'annoncer tous les articles en détails, mais j'ai quelque de merveilleux en fait de bon marché, et je ne puis m'empêcher d'attirer l'attention des dames d'Ottawa sur les articles suivants:

Manteaux en veau marin (Seal) 36 pouces..... \$75
Manteaux en putois, bordé..... \$50
Manteaux en veau-marin (no. 1, 32 pouces)..... \$100
Manteaux en mouton de Perse (38 pouces)..... \$75

Ces articles sont mis à cinquante pour cent et plus au-dessous de leur valeur

R. J. DEVLIN.

ON DEMANDE 500 HOMMES CHEZ C. GAGNÉ ET Cie., POUR ACHETER 500 PARDESSUS & ULSTERS

75 Pardessus..... \$4 50
90 do..... 6 00
105 do..... 6 50
110 do..... 7 00
55 do..... 7 50
65 do..... 8 50
75 Ulsters..... 7 00

150 paires de pantalons épais, tout laine..... \$2 00

P. S.—Un seul prix. Rappelez-vous l'adresse: 277, RUE WELLINGTON.

Ottawa, 19 décembre 1879.

Cadeaux de Noël

ET DU JOUR de L'AN.

CHEZ CHATFIELD, 92, RUE RIDEAU.

On trouvera: Vases, Coupes et Soucoupes, Gobelets, services de toilette, Lampes, Ciseaux, verres à vin, etc., etc.

Ottawa, 17 décembre 1879.

La Compagnie dite CHINA HALL,

36, RUE RIDEAU.

Annonce respectueusement l'ouverture de ses Spécialités pour les Fêtes.

Comprenant les nouveautés les plus récentes.

EN ROUTE: D'ARTICLES DE FANTAISIE

EN MAJOLIQUE ET PORCELAINES, Venant directement des manufactures de STAFFORDSHIRE,

Qui sera ouverte, sous peu de jours.

J. D. THOMSON, GERANT. Ottawa, 17 Déc. 1879.

Le grand ETABLISSEMENT

DE LA VILLE, POUR MARCHANDISES

DE MODES, Vêtements d'hommes

etc., etc. EST CELUI DE G. C. EGAN,

537 & 539 RUE SUSSEX.

Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre Stock.

537 & 539 RUE SUSSEX, OTTAWA.

Ottawa, 10 novembre 1879.

LAMPES

A CHOISIR DANS LE STOCK

LE PLUS CONSIDÉRABLE DE LA VILLE, ON DÉFIE LA CONCURRENCE

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS 68 Rue Sparks.

Chemin de fer Q. M. O. et O. DIVISION OUEST.

FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. BILLETTS DE RETOUR POUR TOUTES

les stations pour un seul prix de 1ère classe, les 23 et 24 et 25 décembre, bons jusqu'au 31 décembre; aussi les 30 et 31 de décembre et le 1er janvier, bons jusqu'au 7 janvier.

C. A. SCOTT, Surintendant général. Ottawa, 02 décembre 1879.

Williams' Singer

LA MEILLEURE MACHINE À COUDRE

DU MONDE. N'a pas son égale pour le fini, la durée et l'étendue de l'ouvrage fait.

2000 SONT MAINTENANT EN USAGE A OTTAWA.

Aucun autre MOULIN ne donne autant de satisfaction.

THOMAS MAY, Agent général pour Ottawa.

BUREAU PRINCIPAL: 210 Rue Sparks.

SUCCURSALE: 284, RUE DALHOUSIE. Ottawa, 25 nov., 1879.

Avis de Déménagement

THOMAS BIRKETT

A transporté son magasin au coin des rues RIDEAU ET WILLIAM,

à sept portes de son ancien établissement. Ayant plus de facilités pour son commerce, il peut offrir, à ses anciens pratiques et aux nouveaux, tous les avantages dans l'achat de leurs marchandises.

Rappelez-vous de l'adresse: NOUVEAU Bâtiment en Brique

CON DES RUES RIDEAU ET WILLIAM, Vis-à-vis LA THÉIÈRE (TEA POT)

"Le Bien Public" Poêle double, le meilleur qui existe.

30 pouces..... \$10
36 "..... 12

SEULEMENT CHEZ M. ESMONDE

RUE SPARKS.

N. B.—Ces poêles ne peuvent être achetés aux prix ci-dessus qu'en produisant cette annonce.